

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS
DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION
(INSTANCE BASSINS EQFE)
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUELEMENT D'AGREMENT DE FILIERES CISP**

Version DFP du 7 mars 2022

**CHAMBRE EMPLOI-
FORMATION DE :**

Namur

Références légales :

- Article 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
- Article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

Dénomination du CISP : CHARLEMAGNE ASBL

Adresse du CISP

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation du CISP qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social du CISP.

Rue : Rue du Carmel

Numéro : 8

Boîte : a

Code postal : 5 6 8 0

Localité : Matagne-La-petite (Doische)

Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par le CISP

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Traitement des produits alimentaires/Boulangerie-pâtisserie	Favorable
2	Entretien Parcs et Jardins	Favorable

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réserve – Défavorable

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

X	Favorable
---	-----------

	Réservé
--	---------

	Défavorable
--	-------------

Motivation :

Le métier de boulanger-pâtissier connaît des difficultés de recrutement depuis de nombreuses années. Il est repris dans la liste 2021 des fonctions critiques éditée par le Forem. Il est également repris dans la liste wallonne des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre de l'Onem pour l'année scolaire 2021-2022.

Le sous-secteur « Boulangeries-pâtisseries » est le sous-secteur le plus important de l'industrie alimentaire en termes d'emplois. Les offres d'emploi reçues directement d'employeurs par le Forem pour le métier de boulanger/pâtissier ou préparateur en boulangerie/viennoiserie s'élèvent en 2021 à 1.908 opportunités. Pour le territoire du Bassin de Namur, le Forem a diffusé en 2021 126 offres pour le métier de préparateur en produits de boulangerie-viennoiserie, 34 pour celui de préparateur en produits de pâtisserie-confiserie et 3 pour celui d'employé en terminal de cuisson (boulangerie-viennoiserie).

L'offre de formation en boulangerie-pâtisserie, elle est très limitée sur le Bassin namurois : le CISP Focadès avait introduit une demande d'agrément pour créer une nouvelle filière de formation dans ce métier à Andenne mais celle-ci n'a finalement pas été ouverte faute de candidats. Dans l'enseignement de Promotion sociale, le CEFOR propose une formation de boulanger-pâtissier mais à Namur et les seules autres offres de formation pour adultes au niveau du Bassin sont organisées par l'IFAPME (formations d'ouvrier boulanger-pâtissier, (Apprentissage) de boulanger (COEN) et de boulanger-pâtissier artisan (Chef d'entreprise)) au centre de formation de Dinant.

Dans son rapport analytique et prospectif 2021, l'IBEFE Namur a émis une recommandation en maintien pour l'ensemble de l'offre de formation existante sur le territoire du Bassin de Namur ; celle-ci étant estimée nécessaire pour répondre aux besoins du marché de l'emploi, étant donné que le problème du manque de candidats est en grande partie dû aux conditions de travail (salaire, mobilité, horaires).

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable
-------------------------------------	------------------

<input type="checkbox"/>	Réservé
--------------------------	----------------

<input type="checkbox"/>	Défavorable
--------------------------	--------------------

Motivation :

Alors que l'emploi (salarié et indépendant) dans le secteur agricole s'est contracté, dans les secteurs verts il a connu une nette progression avant la crise sanitaire. Un seul « sous-secteur », la sylviculture et l'exploitation forestière, n'a pas suivi cette évolution favorable.

Les opportunités d'emploi pour les métiers du secteur vert sont particulièrement importantes dans le Bassin namurois. Le Forem y a notamment diffusé en 2021 186 opportunités d'emploi pour le métier de jardinier d'espaces verts (près de 2.000 opportunités pour l'ensemble de la Wallonie), 27 pour le métier de maraîcher-horticulteur, 7 pour celui de sylviculteur mais aussi 40 pour celui d'aide agricole saisonnier.

L'offre de formation pour adultes dans le domaine de l'horticulture est répartie géographiquement sur l'ensemble du territoire du Bassin de Namur :

- au niveau des CISP : formation d'entretien et aménagement d'espaces verts à Jambes (Jeunes aux Travail), formation en environnement ouvrier de la nature - éco-cantonnier à Beauraing (La Calestienne) et formation en aménagements extérieurs à Ciney (A l'Ovradge).
- au sein de l'Enseignement de Promotion sociale, aucune formation n'est répertoriée pour ce secteur et
- au sein de l'IFAPME, une formation d'entrepreneur de jardins et une formation de maraîcher sont proposées à Dinant.
- le Forem ne développe pas d'offre dans ce secteur.
- le Centre de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté Forma'Rive organise également d'une formation d'ouvrier en parcs et jardins, mais à Floreffe et pour un public spécifique (centre agréé par l'AVIQ).

Aucune autre formation n'est organisée à Doische dans ce domaine.